

BELLECHASSE S.A.

Société Anonyme au capital de 24.225.000 Frs
Siège social : 73 Rue de Miromesnil - 75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 332 235 423

03 FEB 1997

6046

gh B9248

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
DU 24 DECEMBRE 1996

L'an mil neuf cent quatre vingt seize,
Le 24 Décembre
A 14 heures 30,

Au siège social, les actionnaires de la Société anonyme ci-dessus référencée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement sur convocation régulièrement faite par le Conseil d'Administration par lettres recommandées A.R. en date du 9 Décembre 1996.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Marc PIETRI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Rozenn PIETRI et Madame Ginette GIOVANNELLI (pour BELLECHASSE INVESTISSEMENT), les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelées comme scrutateurs.

Maitre Joseph LO PINTO est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 85.000 actions sur les 85.000 actions ayant le droit de vote.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle aux actionnaires qu'ils ont été convoqués par le Conseil d'Administration par lettres. L'assemblée lui donne acte de la régularité de la convocation.

Le Cabinet MAZARS et GUERARD, Commissaire aux comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un second commissaire aux comptes, titulaire et suppléant,
- Distribution exceptionnelle de jetons de présence,
- Pouvoirs pour les formalités de publicité.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les doubles des lettres de convocation à l'assemblée,
- la feuille de présence de l'assemblée, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires,
- le projet des résolutions qui seront soumises à l'assemblée,
- les statuts de la Société.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION :

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire :

- Monsieur Louis PIGEON, 88 rue Grignan - 13001 MARSEILLE.

Cette nomination est faite pour une durée de 6 exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION :

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant :

- la Société COPHOTRI - 88 Rue Grignan - 13001 MARSEILLE.

Cette nomination est faite pour une durée de 6 exercices qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2001.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'assemblée générale décide de fixer à la somme de Frs 20.000 le montant d'une distribution exceptionnelle de jetons de présence à charge pour le conseil d'administration de les répartir entre ses membres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

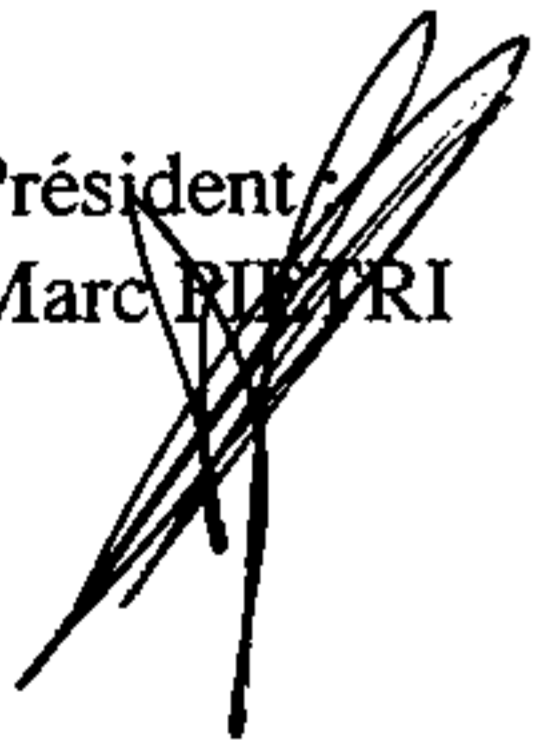
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, avec faculté de se substituer tout mandataire de son choix, à l'effet d'accomplir les formalités de publicité requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Président :
Marc PIETRI



Scrutateurs :
Rozenn PIETRI



Secrétaire :
~~Eric FAZILLEAU~~

A - Joseph LO PINTO



Ginette GIOVANNELLI
(BELLECHASSE INVESTISSEMENT)

